



PREFET DU CANTAL

Aurillac, le 4 mars 2016

### Communiqué de presse

**La lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la prévention de la radicalisation, deux nouvelles orientations de la politique de prévention de la délinquance formalisées lors du conseil départemental de prévention de la délinquance**

Vendredi 4 mars 2016, Richard VIGNON, préfet du Cantal, a réuni le conseil départemental de prévention de la délinquance, instance partenariale comprenant services de l'État, collectivités et associations, qui définit au regard de la situation locale la stratégie de prévention de la délinquance.

Deux nouvelles orientations ont été formalisées dans le cadre de cette instance.

- **L'installation du comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA)**

Le préfet du Cantal a rappelé qu'une attention particulière doit être portée à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, déclarée Grande cause nationale de l'année 2015 par le Président de la République et inscrite dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté par le Gouvernement le 17 avril dernier.

Conformément à ce plan, le préfet du Cantal a installé le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA). Si le Cantal n'est pas identifié comme un territoire d'expression d'actes racistes et antisémites, il a rappelé que l'objectif du CORA est de prendre les dispositions pour prévenir ce type de comportements, en assurant la mobilisation permanente et vigilante des institutions et de la société civile sur ces thèmes. Cette instance veillera donc à faire un état des lieux réguliers de la situation, définir les priorités d'actions dans le domaine de la prévention contre toutes les formes de discrimination, directe ou indirecte, et promouvoir les valeurs de la République et de l'engagement citoyen.

Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour promouvoir les valeurs de respect et de tolérance dans les établissements scolaires dès la fin de l'année 2015, dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA).

- **L'intégration de la lutte contre la radicalisation dans le plan départemental de prévention de la délinquance**

Conscients que ce phénomène concerne tout le territoire national, les partenaires du plan de prévention de la délinquance dans le Cantal ont affirmé leur détermination à lutter contre la radicalisation. Le préfet du Cantal, le Conseil départemental du Cantal représenté par Mme Sylvie

*Bureau de la communication interministérielle*  
Préfecture du Cantal - 04.71.46.23.14 - [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



Préfet du Cantal

Lachaize, la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac représentée par Mme Michèle Lablanquie et l'ensemble des partenaires ont officialisé cette ambition avec la signature du plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 modifié par l'ajout d'un quatrième axe d'intervention visant à lutter contre la radicalisation des mineurs et jeunes majeurs (\*).

L'objectif est d'améliorer la détection des signaux faibles de radicalisation pour permettre une prise en charge adaptée des jeunes et de leur famille, et prévenir le basculement vers l'idéologie radicale. Cette ambition s'inscrit dans un cadre partenarial, mobilisant notamment les acteurs de la cellule départementale de suivi de la radicalisation réunie tous les mois en préfecture.

Dans cette perspective, afin d'améliorer la formation des acteurs de terrain au repérage des situations et d'optimiser le fonctionnement du réseau local de vigilance, le préfet du Cantal a encouragé, après l'organisation d'un premier séminaire d'information à Aurillac en juin dernier, la mise en place de sessions de formation dans le département, par l'intermédiaire de l'association Accent Jeunes soutenue au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 7000 euros.



\* : les trois autres axes du plan : un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique